

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE
DE VISIOCONFÉRENCE LE 18 JANVIER 2021, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 décembre 2020
 - 4.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2020
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
 - 5.3 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêt annuels sur arrérages de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérages de taxes
 - 5.4 Contestation de l'évaluation foncière – Les Développements Triam inc. – lot 6 244 464 – services professionnels – mandat
 - 5.5 Assurances collectives – renouvellement
 - 5.6 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement
 - 5.7 Gagnon, Cantin, Lachapelle et associés, notaires – honoraires
 - 5.8 Roy & Asselin, avocats – honoraires
 - 5.9 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
 - 6.2 Affaiblissement des glaces de la rivière L'Assomption – entente – autorisation de signature
 - 6.3 Inondations – 181, avenue Villeneuve – réclamation – règlement
 - 6.4 Étude – évaluation de la capacité du réseau d'égout sanitaire – rue Gauthier nord – mandat
 - 6.5 Réparation du tracteur New Holland TS-110 – mandat
 - 6.6 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – demande de reconduction de l'aide financière pour 2020-2021
 - 6.7 Réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement final no 4

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1273-2020 modifiant certaines dispositions du règlement 835-2006 sur les usages conditionnels et établissant les critères permettant d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108
- 7.2 Adoption finale – règlement numéro 1274-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 visant à modifier les règles associées au logement accessoire et à démocratiser la création de logements multigénérationnels
- 7.3 Adoption second projet – règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc
- 7.4 Programmes de subvention – couches lavables, récupérateurs d'eau, toilettes à faible débit et appareils de chauffage au bois – reconduction

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Résolution 614-12-2020 – abrogation

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Hockey – inscriptions été 2020
- 9.2 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2021 – adhésion

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Demande de subvention – Requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux
- 10.2 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – modifications
- 10.3 Semaine de prévention du suicide – contribution à l'effort collectif

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Dépôt de l'extrait du Registre de déclaration de l'élu(es)

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

001-01-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 17 décembre 2020

002-01-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

003-01-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

004-01-2021

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 14 décembre 2020 au 18 janvier 2021 inclusivement et totalisant une somme de 915 738,53 \$.

5.2 Adoption – règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

005-01-2021

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1278-2021 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020 concernant le règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal, avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

006-01-2021

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêt annuels sur arrérages de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérages de taxes

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêt annuels sur arrérages de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérages de taxes.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêt annuels sur arrérages de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérages de taxes

007-01-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêt annuels sur arrérages de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérages de taxes.

5.4 Contestation de l'évaluation foncière – Les Développements Triam inc. – lot 6 244 464 – services professionnels – mandat

008-01-2021

ATTENDU QU'une requête introductive d'un recours portant sur la contestation de l'évaluation municipale du lot numéro 6 244 464 a été déposée au Tribunal administratif du Québec par l'entreprise propriétaire dudit lot, soit Les Développements Triam inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'avocats afin de représenter la Ville dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Me Yves Chaîné de la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour représenter la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le dossier de contestation de l'évaluation municipale du lot numéro 6 244 464 dans le cadre de la requête introductive d'un recours déposée au Tribunal administratif du Québec par l'entreprise propriétaire dudit lot, soit Les Développements Triam inc.

5.5 Assurances collectives – renouvellement

009-01-2021

ATTENDU QUE GFMD, Expert conseil en avantages sociaux, a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par l'assureur UV Mutuelle;

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte les conditions de renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurances UV Mutuelle, selon l'option 2 proposée et acceptée par le comité des assurances, pour la période effective du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, comportant une prime mensuelle approximative de 10 980,73 \$ taxes incluses, le tout tel que recommandé par GFMD, Expert conseil en avantages sociaux;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Francis Taillefer de GFMD, Expert conseil en avantages sociaux.

5.6 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement

010-01-2021

ATTENDU QUE madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inscrire madame Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville, à la COMAQ et d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à La Corporation des officiers municipaux du Québec les cotisations totalisant une somme de 1 060 \$, taxes en sus.

5.7 Gagnon, Cantin, Lachapelle et associés, notaires – honoraires

011-01-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de l'étude Gagnon, Cantin, Lachapelle et associés (SENCRL), notaires, relativement à deux actes de servitude et que cette dernière produit ses notes d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Gagnon, Cantin, Lachapelle et associés (SENCRL), notaires, les sommes suivantes, ces dépenses étant imputables au règlement numéro 1270-2020 :

- 785,86 \$, taxes incluses, pour la préparation d'un acte de servitude par Stéphane Mousseau et Martine Turcotte, dossier numéro 20C00660172-1;
- 939,15 \$, taxes incluses, pour la préparation d'un acte de servitude par René Pagé et Christine Mondor, dossier numéro 20C00660173-1.

5.8 Roy & Asselin, avocats – honoraires

012-01-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 517,39 \$ pour les services rendus du 4 au 23 décembre 2020.

013-01-2021

5.9 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels aux montants suivants :

- 6 274,77 \$ pour les services rendus du 6 avril au 21 décembre 2020 relativement au dossier impliquant le Ministère des Transports;
- 2 309,28 \$ pour les services rendus du 13 juillet au 22 décembre 2020 relativement au dossier de perception de taxes;
- 593,56 \$ pour les services rendus du 8 octobre au 26 novembre 2020 relativement aux dossiers en matière d'urbanisme.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion – règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

014-01-2021

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

015-01-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

6.2 Affaiblissement des glaces de la rivière L'Assomption – entente – autorisation de signature

016-01-2021

ATTENDU QUE les Villes de Notre-Dame-des-Prairies et de Saint-Charles-Borromée désirent partager la responsabilité liée à l'affaiblissement des glaces sur la rivière L'Assomption;

ATTENDU QUE la répartition des coûts ne tient pas compte de la richesse foncière uniformisée (RFU) ni de la population, méthodes habituellement utilisées pour le calcul des quotes-parts;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte tout de même, de façon exceptionnelle, cette répartition des coûts ainsi que le protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre les Villes de Notre-Dame-des-Prairies et de Saint-Charles-Borromée relativement à l'affaiblissement des glaces sur la rivière L'Assomption;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

6.3 Inondations – 181, avenue Villeneuve – réclamation – règlement

017-01-2021

ATTENDU QUE madame Jessica Desilet, propriétaire de l'immeuble situé au 181, avenue Villeneuve, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement de l'hébergement temporaire à l'hôtel suite à des dommages subis à sa propriété en lien avec les inondations survenues les 25 et 26 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Ville n'était pas en mesure d'ouvrir de centre d'hébergement en raison de la pandémie de la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 156,04 \$, plus taxes, à Jessica Desilet en paiement complet et final de la facture du Château Joliette, numéro de compte 290800.

6.4 Étude – évaluation de la capacité du réseau d'égout sanitaire – rue Gauthier nord – mandat

018-01-2021

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme révisé prévoit l'augmentation de la densité d'occupation permmissible en développant des terrains libres ou en redéveloppant des terrains de faibles densités;

ATTENDU QUE le secteur concerné par cette densification comprend les segments de la rue Gauthier nord, du boulevard Antonio-Barrette et de la rue Coulombe;

ATTENDU QUE la Ville souhaite s'assurer que le réseau d'égout sanitaire existant possède la capacité résiduelle suffisante, notamment le réseau de la rue Gauthier, à la suite de l'augmentation des densités d'occupation;

ATTENDU QUE la Ville souhaite également vérifier l'impact des débits additionnels générés par la densification de ce secteur sur la capacité du tronçon récepteur situé sur le territoire de la Ville de Joliette;

ATTENDU l'offre de services soumise par JFSA inc. relativement à cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de JFSA inc., pour procéder à une évaluation de la capacité du réseau d'égout sanitaire sur la rue Gauthier nord, le tout selon la soumission datée du 11 janvier 2021 au montant de 14 500 \$, taxes en sus.

6.5 Réparation du tracteur New Holland TS-110 – mandat

019-01-2021

ATTENDU QUE le tracteur New Holland, modèle TS-110 a une problématique au niveau de la transmission ainsi qu'au niveau des contrôles hydrauliques et qu'il y a lieu de faire procéder aux réparations;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoît Marsolais, directeur des travaux publics, datée du 7 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Mécanique Yannick Beauséjour pour procéder à la réparation du tracteur New Holland, modèle TS-110, le tout selon l'offre de services datée du 7 janvier 2021 qui prévoit des honoraires de 10 360 \$, taxes en sus.

6.6 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – demande de reconduction de l'aide financière pour 2020-2021

020-01-2021

ATTENDU QUE, suite à l'adoption de la résolution 507-09-2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 au Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'au printemps 2020, la Ville a reçu la confirmation d'une subvention au montant de 62 500 \$ par année accordée par le Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022;

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé à monsieur Claude Vézina pour procéder à la réalisation d'un diagnostic de sécurité du territoire et d'un plan d'action en prévention de la criminalité par la résolution numéro 479-10-2020;

ATTENDU QU'un comité de suivi a été formé par la résolution numéro 549-11-2020;

ATTENDU QUE les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement ont ralenti les travaux de ce comité, mais que les travaux se poursuivront au courant de l'hiver et du printemps 2021, en vue d'adopter un plan d'action en prévention de la criminalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service du développement culturel, des loisirs et des communications, soit autorisé à déposer la reddition de compte et à demander de reconduire l'entente pour la prochaine année afin de compléter le diagnostic de sécurité ainsi que le plan d'action de prévention de la criminalité.

6.7 Réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement final no 4

021-01-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Christian Arbour inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jean-Benoît Lachance, architecte de Lachance et associée, architectes, et que ce dernier émet le certificat de paiement final no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 14 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Christian Arbour inc. la somme de 1 149,75 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1249-2019.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1273-2020 modifiant certaines dispositions du règlement 835-2006 sur les usages conditionnels et établissant les critères permettant d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1273-2020 ainsi que sa portée.

022-01-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, la version finale du règlement numéro 1273-2020 :

modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :

- d'ajouter la note spéciale 48 aux grilles des zones R-4 101, VILL-102, VILL -104 et R-1 108;

modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 836-2006 afin d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme au sein des zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108 et établir les critères applicables.

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption finale – règlement numéro 1274-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 visant à modifier les règles associées au logement accessoire et à démocratiser la création de logements multigénérationnels

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1274-2020 ainsi que sa portée.

023-01-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, la version finale du règlement numéro 1274-2020 :

- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :
 1. d'autoriser les logements multigénérationnels sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;
 2. de restreindre l'application de 3.5.2.14 aux habitations comportant plus d'un logement;
 3. de retirer du règlement l'application de 3.5.2.13;
 4. d'assujettir au règlement sur les PIIA l'agrandissement d'une résidence dans le but d'y aménager un logement accessoire ou un logement multigénérationnel;
- modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin :
 1. d'assujettir au règlement sur les PIIA l'agrandissement des résidences dans le but d'y aménager un logement accessoire ou un logement multigénérationnel et prévoir les critères d'analyse applicables à cet effet.

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

024-01-2021

7.3 Adoption second projet – règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d’aqueduc

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 1276-2020:

modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu’amendé, afin de :

1. créer des normes de lotissement distinctes applicables à un terrain partiellement desservi par les services municipaux au sein des zones R-1 108 et C-5 107;
2. inscrire la norme spéciale .18 relative aux zones exposées au glissement de terrain aux normes spéciales applicables à la zone R-1 108, le tout afin de correspondre à la réalité du secteur;

modifiant le règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu’amendé, afin de préciser une règle de concordance au schéma en matière de profondeur des lots desservis et situés en bordure d’une rue desservie par les réseaux d’aqueduc et d’égout avant l’entrée en vigueur du schéma d’aménagement.

025-01-2021

7.4 Programmes de subvention – couches lavables, récupérateurs d’eau, toilettes à faible débit et appareils de chauffage au bois – reconduction

ATTENDU QU’afin d’encourager les Prairiquois et Prairiquoises à poser des gestes pour la qualité de l’environnement et pour l’économie de l’eau potable, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mis en place certains programmes de subvention, à savoir :

- programme de subvention favorisant l’utilisation des couches lavables;
- programme de subvention pour l’installation de toilettes à faible débit;
- programme de subvention pour l’acquisition de récupérateurs d’eau de pluie;
- programme de subvention pour le retrait ou le remplacement d’un appareil de chauffage au bois;

ATTENDU QUE ces programmes se sont terminés le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE, dans une perspective de développement durable et de protection de l’environnement, le conseil municipal juge opportun de reconduire ces programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les programmes de subventions ci-haut mentionnés soient reconduits du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2021;

QUE les critères d'admissibilité de chacun d'eux soient effectifs jusqu'au 31 décembre 2021.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Résolution 614-12-2020 – abrogation

026-01-2021

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée le 16 novembre 2020 à l'effet d'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette, en soutien financier à l'organisation de sa guignolée 2020, soit la résolution numéro 555-11-2020;

ATTENDU QU'une seconde résolution a été adoptée par erreur le 7 décembre 2020 au même effet, soit la résolution numéro 614-12-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abroger la résolution numéro 614-12-2020.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Hockey – inscriptions été 2020

027-01-2021

ATTENDU QUE l'association de hockey mineur Joliette-Crabtree a décidé de prendre ses propres inscriptions à l'été 2020 dû à une nouvelle directive de la fédération de laquelle elle relève;

ATTENDU QUE l'association de hockey mineur Joliette-Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 7 janvier 2021, le paiement de la subvention découlant de l'adoption de la politique familiale, soit 25 % de rabais octroyé au 2^e enfant inscrit d'une même famille et 50% pour le 3^e enfant inscrit ainsi que les enfants suivants d'une même famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 25 % du montant de l'inscription au hockey pour le 2^e enfant inscrit d'une même famille et 50% pour le 3^e enfant inscrit ainsi que les enfants suivants d'une même famille, laquelle contribution totalise 1 145 \$.

028-01-2021

9.2 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2021 – adhésion

ATTENDU QUE, depuis 16 ans, le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

ATTENDU QUE, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- la pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;
- la situation actuelle déjà fragile est encore plus ébranlée en contexte de pandémie.

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et la Ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

De participer aux *Journées de la persévérance scolaire 2021*.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Demande de subvention – Requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux

029-01-2021

ATTENDU QUE le Conseil du Patrimoine Religieux du Québec offre un Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;

ATTENDU QUE l'objectif de ce programme est l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de travaux de restauration et de mise aux normes de lieux de culte patrimoniaux excédentaires en vue de faciliter leur transition vers de nouveaux usages, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies anime déjà le Carrefour Culturel depuis quelques années, mais qu'aucun travail d'aménagement majeur n'a été fait afin de procéder à la transformation du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet de rénovation serait admissible au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;

ATTENDU la demande de subvention faite au Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) de Patrimoine Canadien;

ATTENDU QUE les travaux envisagés au Carrefour culturel seraient couverts par le volet 2 – Requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;

ATTENDU QUE l'aide financière ne peut excéder 50% du coût des travaux, mais qu'elle peut être jumelée avec la subvention du FCEC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dépose une demande d'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux au montant de 733 900 \$ dans le cadre de la rénovation du Carrefour Culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville confirme son engagement à couvrir le tiers (1/3) des coûts admissibles advenant une participation financière du Conseil du Patrimoine Religieux et de Patrimoine canadien à la hauteur de 733 900 \$, lequel montant sera financé au moyen d'un règlement d'emprunt;

QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service du développement culturel, des loisirs et des communications, soit autorisé à poursuivre les démarches en rapport avec la demande d'aide financière;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux pour compléter le dossier de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

10.2 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – modifications

030-01-2021

ATTENDU QUE les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel proposée par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel afin de reporter à la saison 2021-2022 les projets suivants :

4 février 2021	Fusion Quintet – Carl Mayotte – Musique
6 février 2021	Laurent Turcot – Déjeuner littéraire
11 février 2021	Sur mesure – Danse-cirque
12 février 2021	Sinfonia
18 février 2021	Voltevoix – Musique
25 février 2021	Bloom – Documentaire – Danse et musique

10.3 Semaine de prévention du suicide – contribution à l'effort collectif

031-01-2021

ATTENDU QUE, dans Lanaudière, quelque 80 personnes décèdent annuellement par suicide;

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

ATTENDU QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

ATTENDU QUE, orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du suicide :

- utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Ville;
- distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide;
- distribution du feuillet de sensibilisation au personnel de la Ville durant la semaine du 18 janvier 2021;
- inscription d'un membre du personnel à l'atelier « comment accueillir la détresse ».

11. AUTRES SUJETS

11.1 Dépôt de l'extrait du Registre de déclaration de l'élu(es)

Conformément au dernier paragraphe de l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose au conseil municipal un extrait du Registre de déclaration de l'élu(es) en vertu du Code d'éthique et de déontologie et mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite audit registre au cours de la dernière année.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

032-01-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 52.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse